



Compte rendu de la séance du vendredi 10 janvier 2020

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Céline KLEIN, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents :

Excusés :

Procuration : Sylvie NATIVEL par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Guillaume VIRON

Ordre du jour:

1. Incorporation des biens sans maîtres
2. Avenant - Maîtrise d'oeuvre foyer communal
3. Maîtrise d'oeuvre - parking du foyer communal
4. Convention de mise à disposition de vélo à assistance électrique
5. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. 95 rue André Malraux
6. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).
7. Adoption des restes à réaliser
8. Divers
 1. Arrêté préfectoral d'enregistrement - installation de méthanisation exploitée par la société SAS HOLPA GAZ

Délibérations du conseil :

Le compte rendu de la séance du 06 décembre 2019 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

BIENS SANS MAITRES (2020_01_01)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, attribue la propriété des immeubles vacants aux communes, et non plus à l'État comme c'était le cas auparavant dans le cadre des articles 539 et 713 du Code Civil et l'ancien article L. 25 du Code du domaine de l'État.

L'identification et l'acquisition des biens sans maître sont régies par les articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Cette modification va faciliter l'action des services municipaux, notamment en matière de lutte contre l'insalubrité et dans le cadre d'opérations d'aménagement. Toutefois, la propriété sera transférée de plein droit à l'État, pour :



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- Les biens entrant dans le cadre des successions vacantes ;
- Les biens sans maître pour lesquels la commune renonce à exercer son droit d'incorporation dans le domaine communal.

Les biens ci-dessous référencés ont fait l'objet d'une enquête préalable diligentée par Mme Fanny CHEVROTON, Secrétaire de Mairie, dont les résultats ont confirmé la présomption de leur statut de « bien sans maître » au titre des dispositions de l'article L. 1123-1 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.



République française
 DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
 COMMUNE DE BALLERSDORF

Section	Parcelle	contenance ha	Lieu dit	Civilité	Propriétaire	Adresse	Localité	Nature	Zone PLU	Valeur parcelle
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Bois	N	162,00
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	WAMSTER Joseph	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Madame	SOLDERMANN Joséphine	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	40	0,06	DOCKENBERG	Monsieur	WALCH Eugène		68210 BALLERSDORF	Bois	N	360,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHACHERER Antoine	29 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	249,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHWARTZENTRUBER Fortuné		68210 FULLEREN			
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Madame	KOEGLER Catherine		68210 FULLEREN			
6	106	0,003	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	18,00
6	106	0,003	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	21,00
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
10	41	0,176	HASENBERG	Monsieur	ELSASSER Jean	Place de l'hotel de ville	68210 DANNEMARIE	Bois	N	1 056,00
10	45	0,2775	HASENBERG	Monsieur	WIEST Célestin		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 665,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	ABT Théophile		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 626,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF			
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
11	60	0,106	LERCHENBERG	Monsieur	STEMMEUN Joseph		68210 BALLERSDORF	Bois	N	636,00
11	68	0,242	LERCHENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 452,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Monsieur	SCHORR Antoine		68210 BALLERSDORF	Bois	N	372,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
AA	21	0,0128	VILLAGE	Madame	REININGER Nanette		68210 BALLERSDORF	Sol	U	10 480,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Madame	MURA Marguerite		68210 BALLERSDORF	Sol	U	25 520,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	MURA Jean		68210 BALLERSDORF	Sol		
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	VIRON Emélie		68210 BALLERSDORF	Sol		
AH	41	0,0126	OELTROTÉ	Monsieur	FRICKERT Henri		68210 BALLERSDORF	Prés	A	75,60
AK	24	0,0209	EICHHOELZLE	Madame	SCHMITT Marie Mélanie		68210 BALLERSDORF	Prés	A	125,40
AK	25	0,017	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	102,00
AK	27	0,0148	EICHHOELZLE	Monsieur	MURA Aloyse		68210 BALLERSDORF	Prés	A	88,80
AK	32	0,049	EICHHOELZLE	Monsieur	MULLER Aloyse	12 rue Th Walter	68210 BALLERSDORF	Prés	A	294,00
AK	41	0,0319	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	191,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Madame	ELBISSER Joséphine		68210 BALLERSDORF	Prés	A	101,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	
AK	43	0,0176	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	105,60
AK	48	0,016	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	96,00
ZA	71	0,1039	ROESEN	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	623,40
ZB	16	0,1447	HASENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Prés	A	868,20
ZB	21	0,1459	RETHAECKER	Monsieur	LAUCHER Rémy	22 rue des Alpes	68 RIXHEIM	Terre	A	875,40
ZB	49	0,0021	LERCHENBERG	Monsieur	FRITSCH Anne marie		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,60
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Monsieur	PFISTER Célestin	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF	Terre	A	779,40
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Madame	GERVASINI Marie	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF			
ZC	5	0,0122	RIESELBERG	Monsieur	BROBECK Albert		68210 BALLERSDORF	Prés	A	73,20
ZC	33	0,0677	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	406,20
ZC	34	0,0983	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise	20 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Terre	A	589,80
ZC	35	0,0015	STRUETH	Monsieur	SOLDERMANN Jean		68210 BALLERSDORF	Terre	A	9,00
ZC	36	0,0434	STRUETH	Monsieur	BROBECK Blaise	17 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Terre	A	260,40
ZC	38	0,1393	STRUETH	Monsieur	ELBISSER Eugène		68210 BALLERSDORF	Terre	A	835,80
ZC	52	0,1803	MERTZERNHAG	Monsieur	WALTER Jean fils de blaise	rue du Gazon	68130 CARSPACH	Terre	A	1 081,80
ZC	68	0,02	ERLEN	Monsieur	STOECKLIN Auguste	21 rue de la Filature	68100 MULHOUSE	Prés	A	120,00
ZD	5	0,0314	MARTINSFELD	Monsieur	ABT Jean- Aloyse		68210 BALLERSDORF	Terre	A	188,40
ZD	6	0,002	MARTINSFELD	Monsieur	ELBISSER Blaise		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,00
ZD	7	0,0028	MARTINSFELD	Madame	WAMSTER Cécile	4 lot Panorama	68130 ALTKIRCH	Terre	A	16,80
ZD	8	0,0067	MARTINSFELD	Madame	DENZER Mathilde			Terre	A	40,20
ZD	51	0,26	LINGENWASEN	Monsieur	WALCH Charles		68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 560,00
ZD	79	0,0509	WUESTE MATTEN	Monsieur	VIRON Blaise		68210 BALLERSDORF	Prés	A	305,40
ZD	84	0,0938	STEINACKER	Monsieur	GESSER Paul		68210 BALLERSDORF	Terre	A	562,80
ZD	86	0,1801	STEINACKER	Monsieur	KIEFFER Charles	30 rue principale	68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 080,60
ZE	8	0,1197	BENNELEN	Monsieur	STEMMEUN Eugène		68210 FULLEREN	Terre	A	718,20

Sur le fondement de cette enquête préalable, Monsieur le Maire a pris un arrêté par parcelle (Arrêtés N°2019_15 à 2019_58), constatant que les biens ci-dessus référencés satisfont aux conditions mentionnées au 2e alinéa de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de six mois courants à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité de cet arrêté, lesdits biens sont présumés vacants en vertu de l'article L. 1123-3 alinéa 3.

Monsieur Thierry ITTY, gérant du GAEC de la gare, rue du 24 Novembre 68210 ALTENACH, nous a déclaré avoir entamé une procédure de possession trentenaire auprès du tribunal d'instance de MULHOUSE, pour la parcelle ZE n°8.



République française
 DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
 COMMUNE DE BALLERSDORF

La commune à présent compétente peut proposer l'incorporation dans le domaine communal des biens présumés vacants, ci-après :

Section	Parcelle	contenance ha	Lieu dit	Civilité	Propriétaire	Adresse	Localité	Nature	Zone PLU	Valeur parcelle
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Bois	N	162,00
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	WAMSTER Joseph	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Madame	SOLDERMANN Joséphine	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	40	0,06	DOCKENBERG	Monsieur	WALCH Eugène		68210 BALLERSDORF	Bois	N	360,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHACHERRER Antoine	29 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	249,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHWARTZENTRUBER Fortuné		68210 FULLEREN			
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Madame	KOEGLER Catherine		68210 FULLEREN			
6	106	0,003	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	18,00
6	106	0,003	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	21,00
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
10	41	0,176	HASENBERG	Monsieur	ELSASSER Jean	Place de l'hotel de ville	68210 DANNEMARIE	Bois	N	1 056,00
10	45	0,2775	HASENBERG	Monsieur	WIEST Célestin		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 665,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	ABT Théophile		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 626,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF			
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
11	60	0,106	LERCHENBERG	Monsieur	STEMMELIN Joseph		68210 BALLERSDORF	Bois	N	636,00
11	68	0,242	LERCHENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 452,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Monsieur	SCHORR Antoine		68210 BALLERSDORF	Bois	N	372,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
AA	21	0,0128	VILLAGE	Madame	REININGER Nanette		68210 BALLERSDORF	Sol	U	10 480,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Madame	MURA Marguerite		68210 BALLERSDORF	Sol	U	25 520,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	MURA Jean		68210 BALLERSDORF	Sol		
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	VIROU Emélie		68210 BALLERSDORF	Sol		
AH	41	0,0126	OELTROTE	Monsieur	FRICKERT Henri		68210 BALLERSDORF	Prés	A	75,60
AK	24	0,0209	EICHHOELZLE	Madame	SCHMITT Marie Mélanie		68210 BALLERSDORF	Prés	A	125,40
AK	25	0,017	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	102,00
AK	27	0,0148	EICHHOELZLE	Monsieur	MURA Aloyse		68210 BALLERSDORF	Prés	A	88,80
AK	32	0,049	EICHHOELZLE	Monsieur	MULLER Aloyse	12 rue Th Walter	68210 BALLERSDORF	Prés	A	294,00
AK	41	0,0319	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	191,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Madame	ELBISSER Joséphine		68210 BALLERSDORF	Prés	A	101,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	
AK	43	0,0176	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	105,60
AK	48	0,016	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	96,00
ZA	71	0,1039	ROESEN	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	623,40
ZB	16	0,1447	HASENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Terre	A	868,20
ZB	21	0,1459	RETHAECKER	Monsieur	LAUCHER Rémy	22 rue des Alpes	68 RIXHEIM	Terre	A	875,40
ZB	49	0,0021	LERCHENBERG	Monsieur	FRITSCH Anne marie		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,60
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Monsieur	PFISTER Célestin	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF	Terre	A	779,40
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Madame	GERVASINI Marie	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF			
ZC	5	0,0122	RIESELBERG	Monsieur	BROBECK Albert		68210 BALLERSDORF	Prés	A	73,20
ZC	33	0,0677	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	406,20
ZC	34	0,0983	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise	20 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Terre	A	589,80
ZC	35	0,0015	STRUETH	Monsieur	SOLDERMANN Jean		68210 BALLERSDORF	Terre	A	9,00
ZC	36	0,0434	STRUETH	Monsieur	BROBECK Blaise	17 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Terre	A	260,40
ZC	38	0,1393	STRUETH	Monsieur	ELBISSER Eugène		68210 BALLERSDORF	Terre	A	835,80
ZC	52	0,1803	MERTZERNHAG	Monsieur	WALTER Jean fils de blaise	rue du Gazon	68130 CARSPACH	Terre	A	1 081,80
ZC	68	0,02	ERLEN	Monsieur	STOECKLIN Auguste	21 rue de la Filature	68100 MULHOUSE	Prés	A	120,00
ZD	5	0,0314	MARTINSFELD	Monsieur	ABT Jean-Aloyse		68210 BALLERSDORF	Terre	A	188,40
ZD	6	0,002	MARTINSFELD	Monsieur	ELBISSER Blaise		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,00
ZD	7	0,0028	MARTINSFELD	Madame	WAMSTER Cécile	4 lot Panorama	68130 ALTKIRCH	Terre	A	16,80
ZD	8	0,0067	MARTINSFELD	Madame	DENZER Mathilde			Terre	A	40,20
ZD	51	0,26	LINGENWASEN	Monsieur	WALCH Charles		68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 560,00
ZD	79	0,0509	WUESTE MATTEN	Monsieur	VIROU Blaise		68210 BALLERSDORF	Prés	A	305,40
ZD	84	0,0938	STEINACKER	Monsieur	GESSER Paul		68210 BALLERSDORF	Terre	A	562,80
ZD	86	0,1801	STEINACKER	Monsieur	KIEFFER Charles	30 rue principale	68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 080,60
ZE	8	0,1197	BENNELEN	Monsieur	STEMMELIN Eugène		68210 FULLEREN	Terre	A	718,20

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU les arrêtés municipaux N° 2019_15 à 2019_58

VU les notifications faites aux propriétaires, exploitants et Communes de domiciliation des propriétaires envoyés par Lettre Recommandées AR.

VU le certificat d'affichage, indiquant l'affichage de l'avis au public en date du 10 mai 2019 pour une durée de 6 mois,

OUÏ le rapport ci-dessus

DECIDE

Sont incorporés dans le domaine communal les biens suivants, mentionnés dans les arrêtés municipaux du 7 mai 2019 à savoir :



République française
 DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
 COMMUNE DE BALLERSDORF

Section	Parcelle	contenance ha	Lieu dit	Civilité	Propriétaire	Adresse	Localité	Nature	Zone PLU	Valeur parcelle
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Bois	N	162,00
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Monsieur	WAMSTER Joseph	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	12	0,027	STEIFES RAEDELEN	Madame	SOLDERMANN Joséphine	91 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF			
5	40	0,06	DOCKENBERG	Monsieur	WALCH Eugène		68210 BALLERSDORF	Bois	N	360,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHACHERER Antoine	29 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	249,00
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Monsieur	SCHWARTZENTRUBER Fortuné		68210 FULLEREN			
6	14	0,0415	STEFFESACKER	Madame	KOEGLER Catherine		68210 FULLEREN			
6	106	0,003	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	18,00
6	106	0,003	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Madame	WINNINGER Marie Anne		68210 FULLEREN	Prés	A	21,00
6	107	0,0035	RAPPENHAG	Monsieur	WINNINGER Théophile		68210 FULLEREN	Prés		
10	41	0,176	HASENBERG	Monsieur	ELSASSER Jean	Place de l'hotel de ville	68210 DANNEMARIE	Bois	N	1 056,00
10	45	0,2775	HASENBERG	Monsieur	WIEST Célestin		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 665,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	ABT Théophile		68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 626,00
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Monsieur	SCHWOB Joseph	14 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF			
11	39	0,271	TROCKMAETTELE	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
11	60	0,106	LERCHENBERG	Monsieur	STEMMEUN Joseph		68210 BALLERSDORF	Bois	N	636,00
11	68	0,242	LERCHENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Bois	N	1 452,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Monsieur	SCHORR Antoine		68210 BALLERSDORF	Bois	N	372,00
14	57	0,062	VERBRANNTES ROHR	Madame	BRUNGARD Marie Anne		68210 BALLERSDORF			
AA	21	0,0128	VILLAGE	Madame	REININGER Nanette		68210 BALLERSDORF	Sol	U	10 480,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Madame	MURA Marguerite		68210 BALLERSDORF	Sol	U	25 520,00
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	MURA Jean		68210 BALLERSDORF	Sol		
AB	33	0,0319	VILLAGE	Monsieur	VIRON Emélie		68210 BALLERSDORF	Sol		
AH	41	0,0126	OELTROTÉ	Monsieur	FRICKERT Henri		68210 BALLERSDORF	Prés	A	75,60
AK	24	0,0209	EICHHOELZLE	Madame	SCHMITT Marie Mélanie		68210 BALLERSDORF	Prés	A	125,40
AK	25	0,017	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	102,00
AK	27	0,0148	EICHHOELZLE	Monsieur	MURA Aloyse		68210 BALLERSDORF	Prés	A	88,80
AK	32	0,049	EICHHOELZLE	Monsieur	MULLER Aloyse	12 rue Th Walter	68210 BALLERSDORF	Prés	A	294,00
AK	41	0,0319	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	191,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Madame	ELBISSER Josephine		68210 BALLERSDORF	Prés	A	101,40
AK	42	0,0169	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	
AK	43	0,0176	EICHHOELZLE	Monsieur	KAMMERER Joseph		68210 BALLERSDORF	Prés	A	105,60
AK	48	0,016	EICHHOELZLE	Madame	FRICKERT Lucie Léonie	10 rue du Centre	MONTREUX SUISSE	Prés	A	96,00
ZA	71	0,1039	ROESEN	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	623,40
ZB	16	0,1447	HASENBERG	Monsieur	WALTER Joseph	38 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Prés	A	868,20
ZB	21	0,1459	RETHAECKER	Monsieur	LAUCHER Rémy	22 rue des Alpes	68 RIXHEIM	Terre	A	875,40
ZB	49	0,0021	LERCHENBERG	Monsieur	FRITSCH Anne marie		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,60
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Monsieur	PFISTER Célestin	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF	Terre	A	779,40
ZB	61	0,1299	KRUMME STRAENGE	Madame	GERVASINI Marie	22 rue du 17 février	68210 BALLERSDORF			
ZC	5	0,0122	RIESELBERG	Monsieur	BROBECK Albert		68210 BALLERSDORF	Prés	A	73,20
ZC	33	0,0677	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise fils		68210 BALLERSDORF	Terre	A	406,20
ZC	34	0,0983	STRUETH	Monsieur	WALSCH Blaise	20 rue André Malraux	68210 BALLERSDORF	Terre	A	589,80
ZC	35	0,0015	STRUETH	Monsieur	SOLDERMANN Jean		68210 BALLERSDORF	Terre	A	9,00
ZC	36	0,0434	STRUETH	Monsieur	BROBECK Blaise	17 rue des Vergers	68210 BALLERSDORF	Terre	A	260,40
ZC	38	0,1393	STRUETH	Monsieur	ELBISSER Eugène		68210 BALLERSDORF	Terre	A	835,80
ZC	52	0,1803	MERTZERNHAG	Monsieur	WALTER Jean fils de blaise	rue du Gazon	68130 CARSPACH	Terre	A	1 081,80
ZC	68	0,02	ERLEN	Monsieur	STOECKLIN Auguste	21 rue de la Filature	68100 MULHOUSE	Prés	A	120,00
ZD	5	0,0314	MARTINSFELD	Monsieur	ABT Jean- Aloyse		68210 BALLERSDORF	Terre	A	188,40
ZD	6	0,002	MARTINSFELD	Monsieur	ELBISSER Blaise		68210 BALLERSDORF	Terre	A	12,00
ZD	7	0,0028	MARTINSFELD	Madame	WAMSTER Cécile	4 lot Panorama	68130 ALTKIRCH	Terre	A	16,80
ZD	8	0,0067	MARTINSFELD	Madame	DENZER Mathilde			Terre	A	40,20
ZD	51	0,26	LINGENWASEN	Monsieur	WALCH Charles		68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 560,00
ZD	79	0,0509	WUESTE MATTEN	Monsieur	VIRON Blaise		68210 BALLERSDORF	Prés	A	305,40
ZD	84	0,0938	STEINACKER	Monsieur	GESSER Paul		68210 BALLERSDORF	Terre	A	562,80
ZD	86	0,1801	STEINACKER	Monsieur	KIEFFER Charles	30 rue principale	68210 BALLERSDORF	Terre	A	1 080,60
ZE	8	0,1197	BENNELEN	Monsieur	STEMMEUN Eugène		68210 FULLEREN	Terre	A	718,20

DECIDE EGALEMENT

de suspendre la procédure au sujet de la parcelle section ZE n°8 faisant l'objet d'une procédure de possession trentenaire auprès du tribunal d'instance de MULHOUSE en attendant la conclusion de cette demande.



AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à déposer toutes demandes relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, permis de démolir et/ou de construire nécessaires.

HABILITE

M. le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEMANDE

M. le Maire de prendre l'arrêté relatif à la constatation de ces incorporations dans le patrimoine communal.

AVENANT - MAITRISE D'OEUVRE FOYER COMMUNAL (2020 01 02)

Dans le cadre de la reconstruction du foyer communal, monsieur le Maire rappelle la validation de l'APD par délibération n° 2019_09_01 le 06 septembre 2019.

L'étude de sol réalisée courant octobre a révélé une nature de sol qui induit un surcoût dans le lot gros oeuvre pour l'adaptation des fondations pour un montant de 100 000 €. Le choix du conseil municipal d'opter pour une chaufferie bois à granulés ainsi que l'installation d'un système de climatisation induisent un surcoût de 30 000 €. L'estimation des travaux est donc portée à 1 422 532.00 € HT.

Il y a lieu d'approuver le montant des travaux ainsi que d'adapter le montant des honoraires :

Montant des travaux : 1 422 532.00 € HT

Taux d'honoraire : 9.80 %

Montant des honoraires : 139 408.14 € HT

La répartition entre les co-traitants est indiquée sur le tableau ci-joint.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le montant des travaux à 1 422 532.00 €,
- fixe le montant des honoraires concernant la mission de maîtrise d'oeuvre à 139 408.14 €,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

MAITRISE D'OEUVRE - PARKING DU FOYER COMMUNAL (2020 01 03)

Par délibération n°2019_10_05, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet KRUMMENACHER Architecture pour un montant de 26 460 €. Une erreur matérielle s'est glissée, le montant des honoraires s'élève à 24 660 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés prend note du montant du marché de maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 24 660 €.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (2020 01 04)

Le PETR du Pays du Sundgau est un territoire engagé dans la promotion de l'électromobilité. Afin de démocratiser l'utilisation de la mobilité électrique au quotidien, depuis 2017, 50 vélos à assistance électriques ont été mis à disposition de collectivités (communes, syndicats...) et associations du territoire œuvrant pour l'éducation à l'environnement, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle.

La durée de mise à disposition des vélos à assistances électriques prévue dans la première convention nécessite d'être renouvelée.

Par délibération, le Conseil Syndical du PETR du Pays du Sundgau a approuvé le 8 juillet 2019 à Altkirch, de nouvelles conditions de mise à disposition et d'entretien (cf. Article 3 de la présente convention) des vélos à assistance électrique auprès des structures déjà bénéficiaires, notamment en ajoutant un suivi de l'utilisation des VAE sur les deux prochaines années.

La présente convention a pour objectif d'adapter les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles le Pays du Sundgau met à disposition le ou les vélo(s) à assistance électrique(s) (VAE) auprès de la structure bénéficiaire au titre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Nouvelles conditions générales de mise à disposition des VAE :

L'utilisation des VAE fera l'objet d'une évaluation, de laquelle découlera le maintien ou le retrait du vélo au sein de la structure d'accueil. Le Pays du Sundgau recensera alors de nouvelles structures désireuses de bénéficier de cette mise à disposition. Cette évaluation consistera à l'étude des relevés kilométriques présents sur le compteur du vélo. Si l'utilisation du vélo est égale ou supérieure à 260 km sur l'année, la mise à disposition du vélo est tacitement reconduite pour l'année suivante (dans la limite de durée maximale de mise à disposition décrite dans l'article 7, soit 2 ans).

L'entretien des VAE est à la charge des structures bénéficiaires (révision annuelle et éventuelles réparations si dégâts sur le véhicule). Pour financer l'entretien des batteries électriques de façon équitable, chaque structure bénéficiant de la mise à disposition d'un VAE paye un abonnement annuel de 100 € par an au Pays du Sundgau. Le prix des batteries des VAE est d'environ 400 € et doivent être changées tous les 4 ans environ.

Les vélos à assistance électrique mis à disposition sont du type Arcade E-Colors, sont équipés d'un moteur 250W, d'une batterie de capacité 9 Ah et sont livrés avec leur chargeur. Ils sont accompagnés lors de la livraison d'un antivol U, d'un panier avant, ainsi que d'un compteur de kilomètres parcourus afin de réaliser le suivi d'utilisation du vélo. Une visite de relevé du compteur et des données recueillies par la structure sera organisée par le PETR du Pays du Sundgau à la fin de la première année de mise à disposition. Cette visite permettra de renouveler tacitement la mise à disposition du vélo pour la seconde année, sauf non-respect des engagements pris par le bénéficiaire.



Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve la nouvelle convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique (VAE)** par le Pôle d'Équilibre Territorial du Pays du Sundgau, dont les conditions générales d'acquisition et le mode de financement sont explicitées ci-dessus.
- **approuve la mise en place de compteurs kilométriques** sur les VAE afin de réaliser un suivi de leur utilisation.
- **approuve la clause selon laquelle une utilisation du vélo égale ou supérieure à 260 km sur l'année, reconduit tacitement la mise à disposition du vélo pour l'année suivante** (dans la limite de durée maximale de mise à disposition décrite dans l'article 7, soit 2 ans).
- **approuve le versement d'une cotisation annuelle de 100 € au Pays du Sundgau** pour l'entretien des batteries des VAE.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2020 01 05)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- vente d'un terrain de M. Ercan ATAK et Mme Ozlem ACUN au profit de M. et Mme Jérémy BASLE, surface 7,09 ares, rue André Malraux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT AGEDI (2020 01 06)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).



Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

ADOPTION DES RESTES A REALISER (2020 01 07)

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser de la section investissement du budget communal et du budget de l'eau de l'année 2019 ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter les restes à réaliser (cf annexe) pour un montant total de :

- 1 202 366.16 € € en dépenses pour le budget M14 Commune,
- 53 694.41 € en dépenses pour le budget M49 Eau.

AUTORISATION A MANDATER LES DEPENSES DE L'EXERCICE 2020 (2020 01 08)

Dans le cadre de l'article L. 1612-1 du CGCT, permettant à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en œuvre le recouvrement des recettes et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer

sur le fait d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2020 les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus mentionnées, hors reste à réaliser.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

DOTATION DE L'ARME DE DEFENSE INDIVIDUELLE DES GARDES
CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN (2020 01 09)

Lors de l'évocation de ce point de l'ordre du jour, une confusion a été faite sur la proposition d'armement de la Brigade Verte du Haut-Rhin. Le maire décide de remettre ce point à l'ordre du jour de la séance prochaine.

DIVERS

- L'arrêté préfectoral d'enregistrement concernant l'installation d'un méthaniseur exploité par la société SAS HOPLA GAZ a été délivré. Il est consultable en mairie.
- Dans le cadre du litige concernant la chaufferie du groupe scolaire l'assurance dommages ouvrages nous a fait parvenir sa proposition de prise en charge. Un RDV avec bureau d'études chargé de la conception du projet va être organisé.
- Monsieur le Maire va rencontrer les représentants de l'association de pêche de Ballersdorf concernant les soucis à régler (barrage, fuites...)/

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h05.
Délibéré en séance, les jours et an susdits